

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept

Le vingt-six juin

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

**N° 114/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 juin 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 juillet 2017,

**Objet de la délibération :**

*ECOFOLIO : nouvelle convention*

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 71
- Absents : 28
  - Dont supplés : 5
  - Dont représentés : 7
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 10
- Votants : 83

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Laithier Didier à M. Prost Jean-Paul, M. Sage Jean-Luc à Mme Faivre Sarah, M. Ducret Sylvain à Mme Bertin Nathalie, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe,

**Suppléé(e)s** M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie Claude, M. Teles Patrick par M. David Gilles, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard, M. Bruchon Pierre par M. Mougin Gérard

**Excusé(e)** Ms. Bardey Philippe, Debray Michel, Nicolet Jean-Paul, Guinchard Jean-Pierre, Simon Gilles & Vergey André

**Absent(e)s** Mmes Breuillot Christine, Faillet Maryse, Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, Chatelain Claude & Maire du Poset Thierry,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les 3 ex communauté de communes du Pays d'Ornans, d'Amancey Loue Lison et du Canton de Quingey étaient signataires d'une convention avec Eco Folio, Eco organisme (agréé par les pouvoirs publics) en charge du recyclage des papiers.

Une nouvelle convention doit être signée avec la CCLL pour remplacer les 3 anciennes devenues obsolètes au 31 12 2016. Grace à cette convention, la CCLL peut bénéficier de soutiens financiers sur les papiers collectés et recyclés. Une déclaration des tonnages de papiers collectés & recyclés est faite annuellement à Eco Folio qui verse ensuite un soutien financier proportionnel aux tonnages déclarés. Sur le territoire de la nouvelle CC, cela représente un soutien financier annuel d'environ 24 000€.

Un projet est en cours d'étude pour fusionner Eco Folio et Eco Emballages. Le Contrat avec Eco-Emballages est porté par le SYBERT.

Le conseil, invité à se prononcer, autorise le Président à signer une nouvelle convention au nom de la CCLL pour remplacer les 3 anciennes devenues obsolètes au 31 12 2016.

Fait et délibéré en séance, le 26.06.17  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président